



HONORAIRES AU 30/03/2017

1-VENTE IMMEUBLE HABITATION OU PROFESSIONNEL

HONORAIRES MAXIMUM

- Moins de 20 000 € forfait 2 000 € TTC
- DE 20 001 € à 60 000€..... 10% TTC
- DE 60 001 € à 100 000€..... 8.5% TTC
- DE 100 001 € à 250 000€... 7% TTC
- DE 251 000 € à 400 000€... 6% TTC
- DE 400 001 € à 600 000€... 5% TTC
- AU DELA DE 600 000€.....4% TTC

Honoraires à la charge du vendeur

En cas de délégation le barème applicable est celui du mandat principal

2- LOCATION HABITATION

PARTAGES POUR MOITIE ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE

-HABITATION : 14.4 % TTC DU MONTANT ANNUEL DES LOYERS plafonné à L'indice ALUR au m2 suivant la zone concernée * (dont 3 € /m2 pour L'ETAT DES LIEUX)

- * 3 ZONES :
- Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12€/m2
- Zone tendue : 28 agglomérations de + de 50 000 habitants : 10 € /m2
- Hors zone : reste du territoire : 8€ / m2

-BAIL DE DROIT COMMUN , LOCAUX COMMERCIAUX PROFESSIONNELS ET INDUSTRIEL
1 mois de loyer à la charge du locataire et 1 mois de loyer à la charge du propriétaire

3- GESTION

HONORAIRES DE GESTION COURANTE = 8.4% TTC sur LES ENCAISSEMENTS (% MAXIMUM)
ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYES 2.5% TTC
CLOTURE DOSSIER 200€ TTC

4- AVIS DE VALEUR 300 € TTC

5-SYNDIC DE COPROPRIETE

FORFAIT TTC SYNDIC PAR LOT PRINCIPAL (Appartements et locaux) DE 120€ A 250 € / AN en fonction du nombre de lots, la nature de l'immeuble, ses équipements et son fonctionnement...

Pas de facturation pour les lots secondaires (greniers , caves ...)

Tous les prix s'entendent TVA incluse au taux en vigueur de 20%



VENTE - LOCATION - GESTION

13 bis quai de Lattre de Tassigny - 34200 SETE

Tél. : 04 67 74 59 13 - Fax : 04 67 46 06 93

contact@agencedulevant.fr

